

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

018
DECRET D/2020/..... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE DE COOPERATION
TECHNIQUE ET FINANCIERE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE, LA SOCIETE ELECTRICITE DE GUINEE (EDG) ET
LA SOCIETE TOPAZ MULTI-INDUSTRIES SA, SIGNE LE 29 JUILLET 2019 A
CONAKRY.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2019/0052/AN du 24 décembre 2019, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2019/017/PRG/SGG du 17 JAN 2020 portant promulgation de
la Loi L/2019/0052/AN du 24 décembre 2019 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est l'Accord-cadre de coopération technique et financière entre le
Gouvernement de la République de Guinée, la Société Electricité de Guinée (EDG) et la
Société Topaz Multi-industries SA, signé le 29 juillet 2019 à Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 JAN 2020



Prof. ALPHA CONDE